



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 077-217704949-20230622-DELIB2023_038-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13/06/2023
Date d'affichage 13/06/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....20
Réf : 2023-038 Objet : Modifications des statuts de Communauté de Communes Moret Loing et Orvanne Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/06/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/06/2023 Le Maire, A. MOMON

Le vingt-deux juin deux mil vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRAUN-BRIOIS, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Elisabeth FRONTIN, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Nassima VIGUIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Nicolas POUZET à Alain MOMON,
Maud THOURY à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN,
Alain GUYONNET,
Gerty EMBOULÉ.

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON

Réf : 2023-038- **Modifications des statuts de Communauté de Communes Moret Loing et Orvanne**

Entendu Monsieur le Maire,

- **Signaler** que la dernière révision des statuts de la CCMSL a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 puis actée par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2021 ;
- **Informer** que depuis des changements sont intervenus et ils réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire ;
- **Signaler** que ces modifications portent sur plusieurs éléments approuvés par délibération de la Communauté de Communes en date du 8 juin 2023 ;
- **Préciser** que lors du vote de la CCMSL, les trois délégués de Vernou-la Celle ont voté contre ces modifications ;

Après lecture de la délibération de la CCMSL et le projet des statuts,

- **Signaler** que les communes disposent de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire,
- **Proposer** à l'Assemblée de reporter cette décision et de demander au Président de la CCMSL de venir expliquer ces statuts aux élus du Conseil municipal avant le 8 septembre.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27/06/2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON